



## GENERALITES CONCERNANT L'ENQUETE

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil municipal de St Parres aux Tertres décide de procéder à une enquête publique l'incorporation de l'impasse de l'Espérance dans le domaine public communal.

Cette impasse avait été réalisée en 1995 en tant que voirie du lotissement « les VILLAS MERGER ». le lotisseur, la SARL LES VILLAS MERGER n'existe plus, et la procédure habituelle de transfert de la voirie du lotissement dans le domaine public communal n'a pu être faite car aucun document permettant ce transfert n'a été publié au service des hypothèques.

Cette impasse est ouverte à la circulation publique, la commune a souhaité régulariser cette situation dans les conditions prévues par les articles L.318-3, R.318-10, et R. 318-11 du code de l'urbanisme.

## DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier était très complet et très bien présenté,

Y figuraient la délibération du conseil municipal, l'arrêté municipal, les justificatifs de la publicité, les plans, une notice explicative, un état parcellaire, une note sur l'entretien de la voirie, le justificatif de la notification aux riverains.

## ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Par arrêté du 5 novembre 2018, Mme le Maire de St Parres aux Tertres a défini les modalités de l'enquête.

Le dossier était consultable aux heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

Permanences du commissaire du commissaire enquêteur :

- Mardi 11 décembre de 2018 de 16H30 à 18H00

Publicité :

L'avis d'enquête a paru dans les journaux locaux libération champagne et l'Est Eclair une première fois le 13 novembre 2018 et une seconde fois le 30 novembre 2018

De plus, l'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la commune,

Des affiches jaunes au format A3 ont été posées sur les 6 panneaux d'affichage de la Mairie ainsi que dans l'impasse de l'Espérance.

L'avis a été également visible sur les panneaux lumineux de l'Avenue du Général De Gaulle tous les jours de l'enquête.

Chaque riverain de l'impasse a été averti de l'enquête par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après avoir côté et paraphé les registres d'enquête, le commissaire s'est tenu à la disposition du public.

### **REACTIONS DU PUBLIC ET ANALYSE DES OBSERVATIONS**

Aucune personne n'est venue consulter le dossier et aucune observation n'a été relevée sur le registre d'enquête.

On peut comprendre cette réaction, cette enquête concernait essentiellement les riverains et ceux ci avaient tous été prévenus individuellement.

L'enquête s'étant déroulée dans des conditions normales, mes conclusions peuvent valablement être établies sur un document séparé.

Fait à Merrey-sur-Arce le 18 décembre 2016

Le commissaire enquêteur

  
Alain Senelet

---

# COMMUNE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES

## TRANFERT DE PROPRIÉTÉ DE L'IMPASSE DE L'ESPÉRANCE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Enquête publique du 27 novembre au 11 décembre  
2018

### CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête s'est déroulée normalement, aucune observation n'a été faite pendant l'enquête.

La publicité de l'arrêté a été faite selon les règles et les principaux habitants concernés ont été avertis individuellement par lettre recommandée.

Ces habitants riverains de l'impasse de l'Espérance ont d'ailleurs tout intérêt à ce que cette voie soit intégrée au domaine public communal, ce qui aurait dû se faire bien plus tôt sans la disparition de la SARL qui a réalisé ce lotissement et cette voirie. Ce transfert de propriété dans le domaine public communal est tout à fait justifié.

Dans ces conditions, j'émet un AVIS FAVORABLE au transfert de propriété de l'Impasse de l'Espérance dans le domaine public communal.

Fait à Merrey-sur-Arce le 18 décembre 2018

Le commissaire enquêteur  
Alain Senelet

